



Ville d'*Ezanville*

N°93/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU COMPLEXE DE LA PRAIRIE

Le Maire de la Commune d'Ezanville, Eric BATTAGLIA,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21,

Vu la circulaire n°267 du 31 mars 1964 émanant du Ministère de la Jeunesse et des Sports,

Vu l'arrêté n°2026-686 émanant de la Préfecture du Val d'Oise ;

Considérant les conditions météorologiques exceptionnelles susceptibles de fragiliser les usagers par la pratique d'activité physique,

ARRETE

Article 1 : La fermeture exceptionnelle du Complexe de la Prairie situé au 21 Rue de Condé 95460 EZANVILLE à partir du lundi 22 juin 2026 et jusqu'à la fin de l'épisode de vigilance rouge canicule, en raison des conditions météorologiques exceptionnelles susceptibles de fragiliser les usagers par la pratique d'activité physique,

Article 2 : Il est notifié à Messieurs les Responsables des Clubs qu'ils devront respecter impérativement cette décision à défaut de quoi leur responsabilité serait engagée pour les dégâts et incidents qui en découleraient.

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au district Départemental
- Au Président de l'association locale concernée

Ezanville, le 22 juin 2026

Le Maire

Eric BATTAGLIA

